

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT: Monsieur Jean-Louis WERLEN

ETABLISSEMENT : 42, route de Strasbourg
67470 SELTZ

STATUT JURIDIQUE : Fonds : S.A.R.L. « Auberge de la Forêt » - Jean-Louis WERLEN - Gérant
Murs : S.C.I – « Auberge de la Forêt » - Monsieur Jean-Louis WERLEN

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE: C.A.P. cuisinier – Gérant de l'Auberge de la Forêt depuis 2003.
34 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la restauration.

PROJET

DESCRIPTION : Monsieur Jean-Louis WERLEN a repris l'affaire familiale en 2003. Après quelques années d'exploitation à son propre compte, il souhaite :

- Moderniser la cuisine ;
- Acquérir du matériel professionnel de cuisine complémentaire ;
- Procéder à des travaux de mise aux normes ;

L'ensemble des investissements permettront d'accroître la productivité de la cuisine et la qualité des mets.

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : 01/08/2013 au 01/03/2014.

MONTANT TRAVAUX ELIGIBLES :
Montant total H.T. estimé à : 93.010 €
Montant H.T. éligible : **93.010 €**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Emprunt*	79.059 €
Département 67	13.951 €

* 82.509 € auprès de BNP PARISBAS sur 7ans

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'un projet situé en zone de plaine, il est proposé d'attribuer à la **SARL « Auberge de la Forêt »** une subvention de **13.951 €** (selon critères et dans le respect du Régime de Minimis), correspondant à **15 %** du montant H.T éligible.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par la **C.C.I.**, en partenariat avec l'ADT, à savoir :

- Obtenir le titre « Maître restaurateur » à l'issue des travaux ;
- Participer à un cycle de formation portant sur le mangement d'une équipe ;
- Participer à un cycle de formation intitulé « Atelier fleurs et décoration au fil des saisons ». Cette formation a pour objectif de mettre en valeur son établissement en créant des compositions originales à base de fleurs et de végétaux de saison.

Bureau du 10 juin 2014
Avis : Favorables